


# FICHE MEMO A CONSERVER

## PLAN COLLECTIF DE RESTRUCTURATION

POINT A RETENIR	DETAIL
<b>Partie Inscription</b>	
4 pièces à fournir ! Signature manuscrite sur le formulaire d'inscription en page 2/2 !	Renvoyer par voie postale au Syndicat des Vins Côtes de Provence le formulaire d'inscription + le bulletin d'adhésion + 1 chèque de 75 € libellé au Syndicat des Vins Côtes de Provence + 1 RIB original
Caution et avance : A réception de votre accusé de réception <u>si vous n'avez pas rayé</u> la mention « <i>j'opte pour le versement par avance pour toutes les plantations à réaliser dans le plan collectif</i> », prendre rendez-vous auprès de votre banque pour obtenir votre caution bancaire dans les délais	Transmettre à votre conseiller financier l'accusé de réception + le modèle de caution prérempli avec le montant ( <b>gardez une copie de ces documents</b> ) Pensez à renvoyer la caution originale émise par votre banque par voie postale au Syndicat des Vins Côtes de Provence
Accompagnement : Si vous souhaitez un accompagnement dans la préparation de votre projet de replantation, prendre rendez-vous avec le Syndicat des Vins Côtes de Provence	Les rendez-vous seront fixés et échelonnés de septembre à décembre uniquement.
<b>Les démarches FranceAgriMer</b>	
<u>Dans Vitiplantation</u> , faire votre demande d'autorisation de replantation en fin d'année (entre octobre et décembre)	 <p><b>A renouveler <u>chaque année</u> si Plantation sur 3 campagnes...</b></p>
<u>Dans Vitirestructuration</u> , déposer votre demande d'aide à la restructuration du vignoble annuelle (DA) dès l'ouverture de la téléprocédure. Ouverture en décembre...	
<u>Dans Vitirestructuration</u> , déposer votre demande de paiement (DP) . Ouverture en mai ....	

Nb / Lorsque vous envisagez une plantation, pensez à commander vos plants suffisamment à l'avance !

**Vitirestructuration : privilégier les dépôts de dossier de demande de contrôle préalable à l'arrachage dans la 1<sup>ère</sup> période d'ouverture pour pouvoir arracher après vendanges ! (les dates d'ouverture et de fermeture sont notées dans votre compte)**